



AVERTISSEMENTS AGRICOLES ?

POUR DE BONNES PRATIQUES AGRICOLES

Edition CASSIS - GROSEILLE

N° 7 du 10/06/2005 (2 pages)

Région Centre

Stades

La véraison a commencé dans les parcelles les plus précoces.

Anthracnose

Depuis le dernier bulletin, la situation n'a pas évolué. Aucune tache récente n'est observée.

En l'absence de pluie contaminatrice, la prochaine intervention sera repoussée après la récolte.

Oïdium (photo page suivante)

Les conditions météorologiques que nous connaissons sont favorables à cette maladie.

La maladie continue de s'étendre et les niveaux d'infestation sont fréquemment importants.

Maintenir la protection.

Dans les parcelles où aucun symptôme n'est visible et dans celles où seules quelques petites taches éparses sont observables, il est possible de maintenir une protection préventive avec un produit autorisé pour l'usage à base d'I.B.S. ou de kresoxim-méthyl (liste des spécialités diffusée en page 2 du bulletin n° 2 du 22 avril 2005). Attention aux délais d'emploi avant récolte.

Dans les parcelles où l'attaque est importante, utiliser un produit autorisé pour l'usage à base de bupirimate.

Si les taches ne sont pas trop nombreuses, il est possible d'utiliser un produit à base de dinocap (arrêt de son utilisation au moins 30 jours avant la récolte).

Rouille

Aucun symptôme de cette maladie n'est observé pour le moment dans les parcelles suivies.

Rappel : les parcelles où la rouille était présente les années précédentes sont les plus exposées.

Intervenir en cas de détection de symptômes sur une parcelle.

Acarien jaune

Dans les parcelles suivies, ce ravageur demeure toujours aussi discret.

Aucune intervention n'est justifiée.

Maintenir la surveillance.

Pucerons

Dans les parcelles suivies, les populations sont très faibles. Les populations d'auxiliaires se développent de manière importante.

Aucune intervention n'est actuellement justifiée.

Sésie

Le vol est engagé.

Surveiller les parcelles où les dégâts sont nombreux afin d'intervenir au moment où les adultes sont très nombreux sur les buissons avec un produit autorisé pour l'usage à base de lambda-cyhalothrine. Attention : cette matière active n'est pas spécifique et risque de détruire une partie de la faune auxiliaire. Veiller à respecter les délais d'emploi avant récolte des produits utilisés.



SRPV Centre - 93, rue de Curembourg - 45404 FLEURY LES AUBRAIS Cédex

Tél : 02.38.22.11.11 - Fax : 02.38.84.19.79 - Mél : SRPV.DRAF-CENTRE@agriculture.gouv.fr - Notre site : www.srpv-centre.com

Toute reproduction, même partielle, est soumise à notre autorisation

Diffusé en collaboration avec FREDON CENTRE (Art. L 252-1 à L 252-5 du Code rural)

Source : <http://www.inra.fr/hyp3/>



Symptômes d'Oïdium sur une branche feuillée de Groseillier